

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

Absents excusés : Mesdames Chantal BUIN et Vanessa DRONNE, Monsieur José HEINTJE.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud PAUMIER.

Procuration de Mme Chantal BUIN à M Stéphane GAUDIN

Procuration de M José HEINTJE à M Michel BLOT

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 3 septembre 2014 à l'approbation des membres du conseil municipal présents : approbation du compte rendu de la séance du 3 septembre 2014 à l'unanimité.

Approbation de la modification du périmètre de protection de l'église Saint-Martin proposée par l'architecte des bâtiments de France

Le conseil municipal avait sollicité l'architecte des bâtiments de France pour réaliser le dossier de modification du périmètre de protection de l'église Saint-Martin afin d'intégrer au périmètre existant (déterminé par la zone des 500 m autour de l'église), les maisons d'habitation situées le long de la RD 34 en direction de Saint-Georges-de-La-Couée, jusqu'au lieu-dit « le Gué ».

De plus, la parcelle n° 256 en sortie de bourg, direction Le Grand-Lucé, qui n'était que partiellement intégrée au périmètre de protection y serait intégrée en son entier ainsi que la parcelle n° 189.

Ces modifications permettraient d'englober le bâti existant au sud de l'église ainsi qu'un allongement à l'ouest du bourg.

Ce choix semble mieux adapté au périmètre de protection du patrimoine. Il crée une certaine unité qui commence dès la première maison nommée « le Gué », intégrant ainsi à la zone de protection, le bâti ancien longeant la RD 34.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité (10 voix), ce nouveau périmètre de protection de l'église Saint-Martin.

Cette décision sera soumise à enquête publique en complément de l'enquête publique sur le projet de carte communale.

Cette dernière se déroulera du **mardi 28 octobre au jeudi 27 novembre 2014 inclus**.
Messieurs Pierre REVAUX et Pierre GUILLAUME ont été nommés par le tribunal administratif de Nantes aux fonctions de commissaire enquêteur titulaire et de commissaire enquêteur suppléant.

Les habitants de Tresson sont invités à porter leurs avis sur les dossiers suivants : élaboration de la carte communale et modification du périmètre de protection de l'église, pendant toute la période de l'enquête publique.

L'information sera réalisée par le biais d'avis officiels insérés dans les journaux locaux et affichés aux entrées de bourg et sur le tableau municipal ainsi que par un article dans le bulletin municipal.

Proposition de la société PIGEON retenue pour les travaux de voirie 2014

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de travaux de voirie sur la VC 9 (route des Perrées) au niveau de la côte de Fay et sur la VC 227 dite de la Guichardière.

L'ouverture des plis s'est déroulée le mercredi 3 septembre 2014, à 20 heures, en présence de la commission voirie. Les quatre sociétés sollicitées ont répondu à savoir : Colas, Pigeon, Eiffage et HRC.

Après en avoir délibéré, les élus présents ont retenu la proposition moins-disante de la société Pigeon pour un montant total de 25393,94 €HT. Ces travaux seront inscrits en dépense de fonctionnement à l'article 61523.

La société Pigeon interviendra fin octobre 2014.

Entreprise retenue pour les travaux d'élagage des voies communales

Deux entreprises ont été sollicitées pour la réalisation des travaux d'élagage des voies communales en fin d'année : ETA Bougoin et Sarl Chéron.

Après en avoir délibéré, les élus présents ont retenu la proposition de la société Chéron (7 voix sur 10) pour un montant horaire de 38 €HT.

Cabinet de géomètre retenu pour la réalisation du relevé topographique du bourg

Deux cabinets de géomètres ont été sollicités pour effectuer le relevé topographique complet du bourg : Cabinet Barbier à Connerré et Axis-Conseils à Vendôme.

Le cabinet Barbier a déjà effectué une partie du relevé topographique du bourg en 1998, sa proposition est donc moins élevée.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité, la proposition du cabinet Barbier pour un montant de 1480 €HT. Ils approuvent également l'option proposée pour un relevé concernant la parcelle cadastrée section AB n° 116 pour un montant de 750 €HT.

Remplacement du lave-verres à l'auberge du Cheval-blanc

Le lave-verres de l'auberge du Cheval-blanc ne fonctionne plus. La municipalité a décidé de le remplacer car il fait partie de la liste de matériels présents à l'auberge sur le bail. Deux sociétés ont été sollicitées pour le remplacement de ce matériel : Métro et la Corpo.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société Métro pour un lave-verres LVR 35 d'un montant de 1031,25 € avec une extension de garantie de trois ans d'un montant de 129 €HT.

Remplacement de la cuve à fuel à l'auberge du Cheval-blanc

La cuve à fuel de l'auberge du Cheval-blanc n'est plus aux normes et doit être déplacée suite à l'achat du garage par Michel Janvier.

Une nouvelle cuve à double paroi doit être posée. Deux entreprises ont été sollicitées : SCPE à Vibraye et CBCT à la Chapelle-Huon.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la société SCPE (8 voix pour et 2 voix contre) pour sa proposition d'un montant de 1 317,80 €HT.

Les travaux seront réalisés avant l'hiver et inscrits en dépense de fonctionnement à l'article 61522.

Pose d'une dalle de béton pour la cuve à fuel de l'auberge

Pour poser la nouvelle cuve à fuel de l'auberge, une dalle de béton doit être réalisée. Pour ces travaux, un devis de l'entreprise Jérôme GAUDIN est proposé d'un montant de 297 €HT.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de l'entreprise GAUDIN d'un montant de 297 €HT.

Montant de l'abonnement et du mètre cube traité pour les usagers de l'assainissement collectif

Les élus ont fait le choix d'augmenter le montant de l'abonnement et le montant du mètre cube traité pour les usagers de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, les élus présents décident d'augmenter l'abonnement de 2,6 % (8 voix pour et 2 voix contre). Il passera de 21,44 € à 22 € au 1^{er} janvier 2015.

Le tarif du mètre cube traité augmentera de 2,5 % (6 voix pour et 4 voix contre). Il passera de 1,29 € à 1,32 € au 1^{er} janvier 2015.

La société Véolia prestataire de la commune pour la tarification recevra les nouveaux tarifs.

Proposition de serrures anti-forçage et anti-crochetage avec carte de propriété obligatoire pour la reproduction des clés à la salle Vauguélande

Après les deux effractions à la salle Vauguélande, les élus pensent qu'il est nécessaire de modifier le mode de fermeture des portes d'accès.

Pour changer les serrures avec la certitude qu'aucun double de clé ne sera réalisé frauduleusement, une proposition est faite d'investir dans des serrures anti-perçage, anti-crochetage et sécurisées puisque les personnes qui souhaitent reproduire des clés doivent être en possession de la carte de propriété, naturellement cet achat a un coût plus important qu'un simple remplacement de serrures.

Après en avoir délibéré, les élus présents font le choix, à l'unanimité, de remplacer les serrures existantes et de commander les serrures anti-perçage et anti-crochetage à la société Métallerie Sarthoise pour un montant de 180 euros H.T.

Création de la commission entretien plan d'eau

Une commission pour suivre l'entretien du plan d'eau est mise en place.

Président : Vincent SAMSON

Vice Président : Stéphane GAUDIN

Titulaires : José HEINTJE, Luis POUPON

Suppléants : Michel BLOT, Didier DANGEUL

Questions diverses :

Congrès des maires et adjoints de la Sarthe

Le prochain congrès des maires et adjoints de la Sarthe a lieu à Marolles-les-Braults samedi 18 octobre 2014. Les élus de la commune présents seront les suivants : Vincent SAMSON, Chantal BUIN et Michel BLOT.

Nettoyage du Court-s'il-pleut

Une date est retenue pour le nettoyage du Court-s'il-pleut : **samedi 8 novembre 2014 rendez-vous place de la mairie à 9 heures**. Un courrier sera adressé à Monsieur Marc DANGEUL propriétaire de la parcelle n°125 section AB afin qu'il élague les bords du ruisseau longeant de sa parcelle et qu'il ôte le cabanon en bois qui menace de tomber dans le ruisseau.

Achat d'un miroir d'agglomération

La commande d'un miroir pour la rue des Rosiers doit être faite rapidement pour remplacer l'ancien situé face à la rue Haute.

Ont signé, les membres présents